



REGLEMENT

CONCOURS PHOTO (NUMERIQUE) 2022

participation via Internet

ARTICLE 1 Dans le cadre des 20^e Rencontres Photographiques (22 au 30 octobre 2022), l'association "Regards du Sud" organise un concours photographique **gratuit** ouvert à tous les **Amateurs résidant en Région P.A.C.A , à Monaco ou LIGURIE Italienne** Catégories :

A > COULEUR B > NOIR & BLANC C > CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE *

ARTICLE 2 *THEME DU CONCOURS* " **EN DUO** "

ARTICLE 3 Chaque participant peut concourir dans toutes les catégories **avec des œuvres différentes**.
Un maximum de **2 photographies par catégorie** est accepté.
Les œuvres, en **JPEG** seront au **format obligatoire de 1920 pixels en longueur et / ou 1080 pixels en hauteur** sur le plus grand côté, permettant la diffusion en continu sur écran TV lors des Rencontres .
Chaque photo devra être désignée par **une lettre et un numéro correspondant au fichier d'identification**.

ARTICLE 4 **Aucun nom ou signe distinctif** ne doit apparaître dans le nom des fichiers ni sur la photo.

Tout e-mail de participation devra comprendre **en pièce jointe à la fois : le fichier d'identification**
les fichiers des photos

☆ **Fichier d'identification disponible sur : [tourrette-levens.fr / culture / concours photos](http://tourrette-levens.fr/culture/concours_photos)**

Il devra être envoyé par wetransfert à l'adresse e-mail suivante : concoursrds@gmail.com avant le **15 septembre 2022**

ARTICLE 5 Un jury composé de Professionnels et de Personnalités du monde photographique régional sélectionnera les œuvres selon des critères d'originalité et de qualité.

- En catégorie **CREATIVITE NUMERIQUE** ne seront pris en compte que les clichés **relevant d'une créativité virtuelle que permet l'outil informatique**. Le jury se réserve le droit d'apprécier le seuil de créativité.

ARTICLE 6 La remise de nombreux prix aura lieu le **DIMANCHE 30 OCTOBRE 2022 (voir programme)**

Aucun résultat ne sera communiqué en dehors de la remise des prix.

Chaque Lauréat ne pourra bénéficier que d'un seul prix concernant l'œuvre la mieux classée dans l'ensemble des catégories.

Sauf cas de force majeure , les prix ne seront distribués qu'aux lauréats présents à la remise des prix . Les lots non retirés resteront propriétés de l'Association REGARDS DU SUD .

ARTICLE 7 Dans le but de promouvoir l'art photographique, l'Association « Regards du Sud » se réserve le droit d'éditer, avec d'éventuels partenaires, un catalogue des photos gagnantes de ce concours pendant 1 année.

Le Lauréat s'engage à accepter que son nom soit cité et ses œuvres reproduites en tout lieu (y compris la Presse).

ARTICLE 8 **Les œuvres en concours doivent être la création personnelle des participants**. Elles doivent être libres de tout droit de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative). L'Association « Regards du Sud » se réserve le droit de rejeter d'office les photos hors thème, hors format ou portant atteinte à l'intégrité des personnes physiques ou morales (loi du 17 juillet 1970.)

Un marathon photo vous est proposé le
Dimanche 23 octobre 2022
Inscriptions salle des fêtes de Tourrette-Levens
à partir de 9 heures

Venez nombreux avec votre appareil photo.
Règlement et thème vous seront remis sur place.

Les Rencontres Photographiques de Tourrette-Levens ...
C'est la convivialité d'une cinquantaine d'artistes qui vous accueillent dans des espaces dédiés à la photographie ...
Au cœur d'un des villages les plus pittoresque de la Côte ,
qui offre au visiteur pas moins de trois musées et un site à couper le souffle !